

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE  
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2019

Le 25 septembre 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Étaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, TELLIEZ Sébastien, BOHREN Violette, WOLTER Denis, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, BEAUGEOIS Anthony, FORTE Sandy, BONNET Gilles, HOUZÉ Jean-Louis, BOUREL Brigitte, MULOT Karine.

Mme FORTE Sandy a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 25 juillet 2019, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

**Syndicat mixte de la Marne Moyenne - Désignation des membres aux comités locaux géographiques**

Le Syndicat mixte de la Marne Moyenne, issu de la fusion des 7 syndicats de rivières existants, a été créé par l'arrêté interdépartemental du 29 mai 2019. Il est compétant depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Le syndicat a pour compétence obligatoire la Gestion des Milieux Aquatiques et pour compétence optionnelle la Prévention des Inondations.

Le comité syndical a validé la création de 8 comités locaux géographiques basés sur les sous-bassins versants.

Chaque comité local sera le relais du syndicat pour assurer l'animation et les relations avec les riverains dans le sous-bassin. Le rôle des comités est de formuler des propositions au comité syndical du S3M, de participer à la conception de projet et au suivi des travaux...

Condé fait partie de 2 comités locaux : celui de la Marne aval et celui de la Somme, de la Soude et des Tarnauds.

Il convient de désigner 2 membres qui représenteront la commune au sein du comité local géographique.

2 conseillers municipaux sont candidats : Brigitte BOUREL et Denis WOLTER, ils seront nos représentants au sein des 2 comités locaux géographiques dont la commune fait partie.

**Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et attribution de compensation**

La CLECT de la Communauté d'Agglomération s'est réunie les 12 mars et 10 septembre 2019 pour arrêter les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2019.

Le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux des 46 communes. Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

En ce qui concerne CONDE SUR MARNE, le montant des attributions de compensation définitive pour l'année 2017 est arrêté au montant de 45 041,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le rapport de la CLECT à l'unanimité.

.../...

## Questions diverses

### • Devis de travaux

Le Maire présente, un devis relatif au ravalement des murs et mise en place de clôture à la maison des associations : seule l'entreprise HOUZE Réalisation a remis une offre pour un montant de 24 740,16 € H.T., soit 29 688,19 € T.T.C.

Le Conseil Municipal en l'absence de Jean-Louis HOUZE, décide de retenir cette offre.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40% par la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux.

### • Vente publique

La commune décide de procéder à la vente publique des anciennes tables d'école et des vélos ayant servis à la décoration lors du passage du Tour de France.

Il convient de fixer les tarifs pour les éléments suivants :

- tables simples en bon état
- tables simples en mauvais état,
- grandes tables en bon état,
- grandes tables en mauvais état

Le Conseil Municipal décide les prix suivants :

- |                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| - table simple en bon état :     | 10,00 € |
| - table simple en mauvais état : | 5,00 €  |
| - grande table en bon état :     | 15,00 € |
| - grande table en mauvais état : | 10,00 € |

- vélo en bon état : 10,00 €

- vélo en mauvais état : 5,00 €.

La vente se déroulera les samedis 26 octobre et 2 novembre de 9H00 à 12H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 26 septembre 2019

Le Maire,



Romain SINNER